

TIR SPORTIF

ATHLÉTICISME
SPORTS
2022-23

Dispositions Spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge du sport : **Victor POULAIN**

FFTir

Maxime COURSIMAULT

Directeur de la cellule performance – Référent scientifique FFTir

Philippe QUENTEL

Directeur départemental développement FFTir

Amélie MULLER

Membre du service technique FFTir

UNSS

Sébastien THIBOT

Responsable Jeune Officiel

Marie-Pierre ROUSSARD

Responsable Formation

Nathalie SALAS

Responsable Jeune Coach - Jeune Capitaine

Délégué technique UNSS

Jérôme BROUSSIER

Directeur départemental des services UNSS du Doubs Sud

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales » : [LIEN](#)

Dispositions particulières au Tir Sportif

Les Championnats Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'associations sportives **sauf** :

- Les associations sportives n'ayant pas assisté au protocole des Championnats de France en 2022 (*Annexe 3*).
- Les associations sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les Championnats de France en 2022 (*Annexe 4*).
- Les équipes comportant **plus d'un élève** inscrit en Pôle France.
- Les équipes comportant **plus d'un élève** inscrit sur les listes ministérielles en **2023 (sportifs de haut niveau, sportifs de collectifs nationaux et sportifs espoirs)**. La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire. [Cette liste est disponible sur Opuss](#).

Certificat médical :

- Un certificat médical est nécessaire pour pratiquer le tir sportif ¹.

¹ Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport :

« 5° Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- l'examen neurologique et la santé mentale ;
- l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;
- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir. »

Texte de référence : LC Sécurité

Championnat de France UNSS Excellence - Collèges et Lycées - Tir Sportif

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.	Minimes Cadets Juniors Seniors Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 tireurs Mixité autorisée	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie qualifiée (un seul pour les collèges et les lycées). Certifié académique minimum Il peut être d'une autre Association Sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire intégré à l'équipe Il est compétiteur Une équipe sans jeune coach sera déclassée	
RÈGLEMENT	Règlement FFTir et UNSS en vigueur (en ligne sur OPUSS)	
FORMULE	Relais 4 x 20 coups en 2 heures	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	2 équipes par académie sont qualifiées, après accord de la commission de qualification Repêchages possibles	
NOMBRE D'ÉQUIPES	65 équipes maximum	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Excellence UNSS Collèges en carabine Champion de France Excellence UNSS Collèges en pistolet Champion de France Excellence UNSS Lycées en carabine Champion de France Excellence UNSS Lycées en pistolet Champion de France Excellence UNSS LP en carabine Champion de France Excellence UNSS LP en pistolet	

Précisions Réglementaires

- Deux disciplines : Carabine – Pistolet
- Les catégories d'âges UNSS étant différentes des catégories d'âge FFTIR, il a été décidé par la CMN que les tireurs UNSS utiliseraient le même matériel qu'en compétition FFTIR.

Pour se qualifier au championnat de France la participation à un championnat d'académie est **obligatoire**. La photo du tireur doit obligatoirement apparaître sur sa licence UNSS.

Championnat de France UNSS Sport Partagé - Tir Sportif

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	<p>Pour les élèves en situation de handicap :</p> <p>Benjamins / Minimes / Cadets</p> <p>Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe</p> <p>Pour les benjamins : potence à ressort</p> <p>Minimes et au-dessus : potence à ressort ou bretelle</p> <p>Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS, etc.).</p> <p>Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1</p>	<p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides :</p> <p>Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap : Potence à ressort ou bretelle</p> <p>Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS ...).</p>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>2 compétiteurs* :</p> <p>1 élève en situation de handicap (avec attestation MDPH ou MDA obligatoire) associé à 1 élève valide.</p> <p><i>*Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe.</i></p> <p>Mixité : facultative</p>	

JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre certifié académique par ACADÉMIE qualifié (UN seul pour les collèges, les lycées et le sport partagé)</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur</p> <p>En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au championnat de France.</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	<p>1 Jeune Coach – Jeune Capitaine obligatoire intégré à l'équipe</p> <p>Il est compétiteur et devra être de niveau ACADÉMIQUE. (Test disponible sur OPUSS)</p> <p>Une équipe sans jeune coach sera déclassée.</p>	
RÈGLEMENT	<p>En annexe de la fiche sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA / FFTir - Règlement FFTir et UNSS en vigueur (en ligne sur OPUSS) 	
	<p>NB : en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10m couché Para-tir c'est -à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10m debout.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Idem Valides</p> <p>La CMN étudiera néanmoins l'adaptation des épreuves et du matériel en fonction de la classification des élèves en situation de handicap. Elle veillera à garantir l'équité sportive de la compétition.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Qualification Académique, repêchage et invitation possibles de toutes AS sur décision de la CMN</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<p>Open</p>	
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion de France UNSS « Tir sportif » Catégorie Carabine Collèges Sport Partagé</p> <p>Champion de France UNSS « Tir sportif » Catégorie Pistolet Collèges Sport Partagé</p>	<p>Champion de France UNSS « Tir sportif » Catégorie Carabine Lycées Sport Partagé</p> <p>Champion de France UNSS « Tir sportif » Catégorie Pistolet Lycées Sport Partagé</p>

Remontée des résultats des championnats qualificatifs :

La date limite de transmission des résultats académiques par les SR UNSS est fixée au :

- Voir calendrier des Championnats de France sur OPUSS

Après cette date, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **directement sur opuss**

Code d'accès : **propre à chaque SR**

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Innovation

Animations possibles en parallèle du Championnat de France :

- Circuit ludique, tir laser, tir sur Scatt, parrainage par un athlète de haut niveau, démonstrations d'autres disciplines, etc.

International :

Des invitations seront envoyées aux établissements de l'AEFE, pour une participation lors des championnats de France.

ANNEXE 1

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2022 et n'étant pas
autorisées à participer en Excellence**

NÉANT

**2022
2023**

ANNEXE 2

Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2022 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence

NÉANT

**2022
2023**

ANNEXE 3



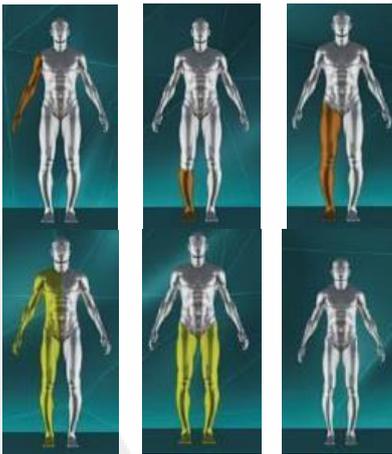
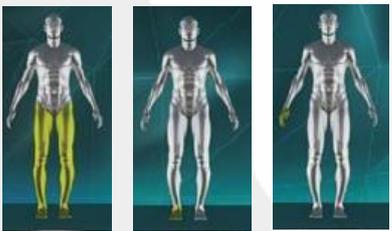
Tableaux de classification des ESH moteur et sensoriel¹

Carabine :

Catégorie UNSS	Atteinte	Schémas : atteinte légère / majeure / sévère	Classification jeune Handisport FFH	Classification FFTir
C 5	Elèves Déficient visuel		D5B D5A	VI
	<p>Tous les élèves sont munis d'un bandeau ou lunette occultante et utilisent le système de visée VIASS. L'assistant peut aider à l'installation au pas de tir, installer l'argme, charger la carabine et guider à l'installation pour orienter la carabine vers la cible.</p> <p>Bonus point : 25</p>			
C 4	Elèves possédant une déficience majeure du tronc, membres supérieurs et inférieurs		FE Élève en Fauteuil Électrique	
	Elèves possédant une déficience majeure du tronc. Elèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs		F1 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests rouges	SH2
	<p>L'assistant peut aider à l'installation au pas de tir, installer l'arme, charger la carabine</p> <p>Bonus de point : 20</p>			

¹ Réalisé avec la participation de la Fédération Française Handisport

C 3	Elèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou Elèves possédant une déficience légère ou majeure des membres supérieurs pratiquant en fauteuil		F2 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests orange	SH2
	Elèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés		D1 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests rouges	
En fonction des capacités de l'élève, l'assistant pourra aider aide à l'installation au pas de tir.				
Bonus de point : 15				
C 2	Elèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés		D2 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests orange avec quelques tests rouges	SH1
	Elèves possédant un bon équilibre du tronc Elèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs		F3 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests verts	
Aucune adaptation particulière				
Bonus de point : 5				

C1	Elèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs Elèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs Elèves atteints de nanisme		D3 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts avec quelques tests orange	open
	Elèves possédant le handicap minimum		D4 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts	
	Elèves sourds et malentendants		D6	
	C1 : Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité, pas de compensation Pour les élèves sourd et malentendants, un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquement			

Pistolet :

Catégorie UNSS	Atteinte	Schémas : atteinte légère / majeure / sévère	Classification jeune Handisport FFH	Classification FFTir	Adaptations	Bonus point
C5 C4 C3	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	FE, F1, D5A, D5B F2, D1	SH2 VI	Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)	

C2	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D2, F3	SH1	Support de rechargement : oui si déficience du bras qui ne porte pas l'arme, (sécurité) Position : debout ou Assis sur fauteuil, chaise ou tabouret potence : même règle que CdF UNSS valide	5
C1	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D3, D4	Open	Support de rechargement : oui si déficience du bras qui ne porte pas l'arme, (sécurité) Position : debout potence : même règle que CdF UNSS valide	0
			D6		Un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquement.	0

Tableau de classification des élèves en situation de Handicap cognitif :

Dans le cas de polyhandicap (cognitif et moteur), **le premier critère est la capacité motrice qui donne la classification minimale de l'élève**. Pour cela on partira du tableau de classification des handicaps moteurs et sensoriels présenté précédemment. Le testing du handicap cognitif pourra faire basculer l'élève dans une classe de niveau supérieur.

Dans le cas de handicap cognitif sans perturbation des capacités motrices, on se référera au tableau ci-après :

	Discipline	1 point de classification	2 points de classification	3 points de classification	4 points de classification	Domaine d'application
Relation à l'activité		Capable de s'adapter aux aléas de l'activité	Fait des choix simples	Donne du sens et participe	Ne donne pas de sens à l'activité et suit le groupe	Capacité à manipuler l'arme, s'installer au pas de tir, se positionner pour être prêt à tirer.
	Carabine				Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)	
	Pistolet					
Appliquer des consignes		Capable de verbaliser et appliquer les règles de sécurité	Des difficultés à verbaliser les règles de sécurité mais les applique	N'est pas capable d'appliquer les règles de sécurité	-	Règles de sécurité sur le transport et l'utilisation des armes
	Carabine			Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)		
	Pistolet					
Autonomie		Autonome avant pendant et après l'épreuve	A besoin d'une aide avant l'épreuve (jeune coach),	A besoin d'une aide orale et physique avant et orale	A besoin d'une aide physique avant et pendant l'épreuve	Installation au pas de tir
	Carabine		Autonome pendant l'épreuve	pendant l'épreuve		
				C3	C4	

	Pistolet				Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)	
Relation aux autres		Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et/ou s'exprime avec quelques difficultés	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication	Capacité à communiquer avec le jeune coach et l'arbitre, pour suivre le cours du match et les passages de relais.
	Carabine				Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)	
	Pistolet					

Certaines incapacités grisées ne permettent pas la pratique du Tir sportif en sécurité, d'autres entraînent automatiquement une classification spécifique.

En dehors de ces cas spécifiques, l'élève est classé :

C1 = 4 points de classification, avec Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation = **0 point de bonus**

C2 = de 5 à 8 points de classification, plus voir condition particulière du tableau, **5 points de bonus (carabine ou pistolet), le jeune coach peut l'aider avant l'épreuve sur décision de la CMN.**

C3 = de 9 à 11 points de classification, plus voir condition particulière du tableau, **10 points de bonus (carabine ou pistolet), le jeune coach peut l'aider avant et pendant l'épreuve sur décision de la CMN.**

C4 = de 12 à 14 points, ne peut pas concourir pour des problèmes de sécurité.

C5 = de 15 à 16 points, ne peut pas concourir pour des problèmes de sécurité.